

*Intendants
de Commer-
ce en France.*

l'avantage & l'utilité que ses Etats peuvent tirer du Commerce ; nonobstant que les soins de la guerre & la défense de son Royaume, exigent de Sa M. une application toute entiere, elle veut bien entrer dans l'examen & dans un détail de tout ce qui peut contribuer à l'avancement du Commerce de ses Sujets, tant au dedans qu'au dehors de son Royaume: C'est dans cette vûe que Sa M. vient de créer quatre Charges d'Intendants du Commerce, qui auront soin de s'informer de tout ce qui est capable de l'augmenter, & de ce qui peut lui porter préjudice, afin que Sa M. donne les ordres nécessaires là-dessus. Messieurs de Martanges, de Machault & de Chauvelin, tous trois Maîtres des Requêtes, prennent chacun une de ces Charges ; la quatrième est réservée à la nomination *in petto* de Mr. d'Aguesfau ; comme elles doivent rapporter annuellement vingt-cinq mille livres de rente chacune, ceux qui en seront pourvûs, payeront dans les coffres du Roi une Finance à proportion, qui sera employée aux besoins de l'Etat.

*Monsei-
gneur de
Bourgogne
Generalissi-
me.*

*Mr. de Ber-
ri, le Roi
d'Angleter-
re & Mr. de
Vendôme
Генералъ.*

X. Mr. de Chamillart ayant rendu compte au Roi de l'état des Places & des Magazins sur les frontieres de Flandres, Sa M. a jugé à propos que Messieurs les Ducs de Bourgogne & de Berri, fissent la Campagne en ce Pais-là: Monseigneur le Duc de Bourgogne est déclaré Generalissime de l'Armée, Monseigneur le Duc de Berri, le Roi d'Angleterre & Mr. le Duc de Vendôme ont des Brevets de Generaux de la même Armée ; s'il étoit vrai ce que les imprimez d'Hollande ont réitéré plusieurs fois, qu'à peine